

# Grille tarifaire transaction immobilière

**Les honoraires d'agence immobilière pour locaux d'habitation sont comme suit :**

Valeur du bien inférieure à 100 000 euros	9,00 % TTC
Valeur du bien entre 100.001 et 150.000 euros	8,00 % TTC
Valeur du bien entre 150.001 et 300.000 euros	6,50 % TTC
Valeur du bien entre 300.001 et 600.000 euros	5,50 % TTC
Valeur du bien entre 600.001 et 1.200.000 euros	5,00 % TTC
Valeur du bien supérieure à 1.200.000 euros	5,00 % TTC

**Les honoraires comprennent dans le cadre d'un mandat de vente signé :**

- ✓ La prise de mandat
- ✓ La vérification de tous les éléments nécessaires à la vente du bien
- ✓ La publicité sur tous support jugés utiles pour accomplir la mission de vendre le bien
- ✓ La recherche de tous acquéreurs potentiels
- ✓ L'organisation des visites du bien par des acquéreurs potentiels
- ✓ Les aides à la négociation et à l'ajustement du prix du bien
- ✓ L'assistance à l'avant-contrat de vente ;
- ✓ Les vérifications des obligations de l'acquéreur et la validité des financements
- ✓ L'assistance à l'acte de vente authentique devant notaire